

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

## SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil-vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

**Présents** : Mme BERTON Lysiane, M. BODIN Bertrand, M. REIGNIER Michaël, Mme CASSEGRAIN Brigitte, M. ARCHAMBAULT Philippe, M. BELOBRK Mickael, Mme BOURREAU Chantal, Mme ROY Laurence,

**Absents ayant donné procuration** : M. GUYON Franck à Mme ROY Laurence,

**Absents** : Mme COURTIN Stéphanie, M. DECHEZELLES Fabien, M. DERISSON Gaylord, M. LEMAITRE Geoffrey, Mme ROY Céline, Mme SAINT-MARD Joëlle.

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	8	7	1	9

**Secrétaire de séance** : CASSEGRAIN Brigitte

*Mme le maire a constaté que le quorum n'était pas atteint lors de la séance du 19 septembre 2024, par conséquent la séance a été reportée au mardi 24 septembre 2024 avec le même ordre du jour sans condition de quorum selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2121-10 à L.2121-12).*

Lecture et approbation des procès-verbaux du 25 juillet et 19 septembre 2024.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

#### PRÉVOYANCE

- Adhésion à la convention de participation prévoyance du centre de gestion de la vienne et participation mensuelle au financement des garanties

#### ECOLE

- Devis de chaînage du mur de la remise
- Devis insonorisation de la classe des petites sections

#### MAIRIE

- Devis de chaînage du mur de la dépendance de la mairie

#### SUBVENTIONS

- Demande de subvention auprès du département de la Vienne au titre d'ACTIV3
- Demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre de la SDH et d'ACTIV4

#### VOIRIE

- Relevé de comptage routier la Goillarderie – le Carroir
- Devis INFRANEO – sondages géologiques

#### DÉCISIONS DU MAIRE

#### QUESTIONS DIVERSES

### DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

**2024\_09\_01** ECOLE - TRAVAUX D'INSONORISATION DE LA CLASSE DES PETITES SECTIONS

**2024\_09\_02** DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ACTIV3

**2024\_09\_03** DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SDH ET ACTIV4 CENTRE BOURG CENTRE ANCIEN

**2024\_09\_04** LOYERS 2 ET 2 BIS RUE DU MOULIN GUILLOT- CONVENTIONS DE RÉSILIATION AMIABLE DES BAUX

---

## **ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE ET PARTICIPATION MENSUELLE AU FINANCEMENT DES GARANTIES**

---

Mme le maire informe que le conseil municipal doit déterminer un montant de participation de la commune pour la prévoyance des agents et propose de la fixer à 12.50€, ce qui représenterait le même montant voté par le conseil communautaire pour les agents de la communauté de communes. Il s'agit pour l'instant d'une proposition, la délibération devra être prise après l'avis du CST.

Le conseil municipal accepte la proposition du maire et dit que le montant de participation sera de 12.50€ par agent.

---

## **ÉCOLE - DEVIS DE CHÂINAGE DU MUR DE LA REMISE**

---

Mme le maire n'a pas reçu le devis, le dossier est reporté au prochain conseil municipal.

---

## **ÉCOLE – INSONORISATION DE LA CLASSE DES PETITES SECTIONS**

---

Mme le maire informe le conseil municipal que la classe des petites sections présente un inconfort acoustique important et que suite à la demande des enseignants, il apparaît nécessaire d'y remédier. Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise GAZEAU, qui avait effectué les travaux d'insonorisation de la cantine.

Mme le maire donne lecture du devis d'un montant de 9175.54€ HT pour la pose de 12 panneaux acoustiques et précise que les travaux pourront être en grande partie financés par une subvention du département (ACTIV3).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'effectuer des travaux d'aménagement acoustique dans la classe des petites sections

Autorise le maire à signer le devis d'un montant de 9175.54€ HT

---

## **MAIRIE - DEVIS DE CHÂINAGE DE LA DÉPENDANCE**

---

Mme le maire n'a pas reçu le devis, le dossier est reporté au prochain conseil municipal.

---

## **SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE AU TITRE D'ACTIV3**

---

Vu la délibération n° 2024\_06\_02 en date du 23 mai 2024 portant acceptation du devis de l'entreprise GONNORD pour des travaux de voirie d'un montant de 7210.17€ HT,

Vu la délibération n° 2023\_10\_02 en date du 19 octobre 2023 portant acceptation du devis de l'entreprise HUAULT pour la pose d'une porte à la mairie d'un montant de 2525.20€ HT,

Vu la délibération n° 2023\_10\_03 en date du 19 octobre 2023 portant acceptation du devis de l'entreprise HUAULT pour le remplacement d'une porte à l'école d'un montant de 4253.30€ HT,

Vu la délibération n° 2024\_09\_02 en date du 24 septembre 2024 portant acceptation du devis de l'entreprise GAZEAU pour l'aménagement acoustique d'une classe d'un montant de 9 175.54€ HT,

Vu la délibération n° 2024\_06\_03 en date du 23 mai 2024 portant acceptation du devis du garage THIBAULT pour l'achat d'un godet d'un montant de 3121€ HT,

Vu la décision n°2024\_016 en date du 25 septembre 2024 portant acceptation du devis de l'entreprise SIGN'86 pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1205.87€ HT,

Vu la décision n°2024\_017 en date du 25 septembre 2024 portant acceptation du devis de l'entreprise JPP DIRECT pour l'achat de barrières pour un montant de 2350€ HT,

Mme le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3, dont le montant total est de 20 800€ pour l'année 2024.

Mme le maire informe que trois dossiers seront déposés :

- Dossier 1 : Travaux de voirie pour un montant de 7 210.17€ HT
- Dossier 2 : Travaux bâtiments communaux pour un montant de 15 954.04€ HT
- Dossier 3 : Achat d'équipements pour un montant de 6 676.87€ HT

Montant Total : 29 841.08.€ HT

Montant sollicité auprès du département de la Vienne : 20 800€ soit 69.70%

Montant à la charge de la commune de Sammarçolles : 9 041.08€ soit 30.30%

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de solliciter une subvention d'un montant de 20 800€ auprès du département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV3 pour les travaux de voirie, les travaux à effectuer à la mairie ainsi qu'à l'école primaire et pour les achats d'équipements,
- Valide le plan de financement.

---

### **SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE DANS CADRE DU DISPOSITIF SDH ET ACTIV4 CENTRE BOURG CENTRE ANCIEN**

---

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le département de la Vienne afin d'obtenir des aides pour le projet global d'aménagement du centre bourg qui comprend les travaux d'accessibilité et d'aménagement du centre bourg ainsi que la rénovation de deux logements appartenant à la commune.

La commune de Sammarçolles sollicite le département de la Vienne, d'une part au titre du SDH pour un montant de 24 000€ pour la rénovation des deux logements.

D'autre part, au titre d'ACTIV4 – APPEL À PROJET CENTRES BOURGS CENTRES ANCIENS pour un montant de 90 494€

Montant total des travaux : 435 192€ HT

Montant des subventions sollicitées auprès du département de la Vienne: 114 494€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- sollicite le département de la Vienne au titre du SDH et de l'ACTIV4 CBCA,
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant total des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

### **LOYERS 2 ET 2 BIS RUE DU MOULIN GUILLOT- CONVENTIONS DE RÉSILIATION AMIABLE DES BAUX**

---

M. BOULINEAU Yohann est locataire de la commune de Sammarçolles au 2 rue du moulin Guillot pour son activité professionnelle et au 2 bis rue du moulin Guillot pour son logement.

Suite à d'importants problèmes de santé, M. BOULINEAU a été hospitalisé, et nous a informés ne pas pouvoir reprendre son activité professionnelle. Le commerce « Le Sammarçolle » est fermé depuis le 4 juillet 2024.

Ayant constaté, le non-paiement des loyers du local commercial et de son logement, M BOULINEAU demande une rupture à l'amiable des contrats de location qui le lie à la commune de Sammarçolles.

- Loyers dus pour le local commercial : 1987.20€
- Loyers dus pour le logement :4657.05€

Compte tenu des éléments annoncés précédemment, M. BOULINEAU demande qu'entre contrepartie des loyers restant dus pour le logement et le local commercial que les matériels, mobiliers et marchandises acquises et présentes dans les locaux du commerce « le Sammarçolle » à la date de résiliation du bail deviennent de plein droit la propriété de la commune de Sammarçolles

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité

- D'autoriser madame le maire à signer les conventions de résiliation amiable du bail commercial du local situé au 2 rue du moulin Guillot et du logement situé au 2 bis rue du moulin Guillot,
- Prend acte que les contrats seront résiliés au 30 septembre 2024,
- D'autoriser Madame le maire à signer l'inventaire des matériels, mobiliers et marchandises dans le local commercial « le Sammarçolle ».

---

## VOIRIE - RELEVÉ DE COMPTAGE ROUTIER LA GOILARDERIE – LE CARROIR

---

Mme le maire présente aux conseillers les résultats des relevés de comptage sur la route départementale n° 40 à la Goilarderie et au Carroir.

### Période du 16 juillet au 22 juillet 2024 au Carroir

- 897 véhicules vers Ceaux en Loudun soit en moyenne 128 véhicules par jour
- 1009 véhicules vers la RD 759 (route de Chinon) soit en moyenne 144 véhicules par jour

### Période du 16 juillet au 22 juillet 2024 à la Goilarderie

- 1420 véhicules vers Ceaux en Loudun soit en moyenne 203 véhicules par jour
- 1559 véhicules vers la RD 759 (route de Chinon) soit en moyenne 223 véhicules par jour

---

## VOIRIE - DEVIS INFRANEO – SONDAGES GÉOLOGIQUES

---

Mme le maire fait part au conseil municipal du devis d'un montant de 10800€ TTC reçu de l'entreprise INFRANEO concernant les sondages géologiques qui font suite à l'étude effectuée par l'entreprise INNOGÉO. Il est rappelé que les conseillers ont refusé de faire les sondages lors de la réunion du 25 juillet 2024. Mme le maire en informera l'AT86, maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### ECOLE

La rentrée s'est bien passée, une nouvelle organisation a été mise en place à la cantine. Les petites sections mangent en premier, pendant que les plus grands sont en récréation. À la fin du repas, les petits vont à la bibliothèque avant d'aller faire leur sieste.

Le portail a été repeint et il y a eu quelques travaux de réaménagement dans l'ancien logement.

### VOIRIE

Les travaux de voirie entre le petit Ponçay et la croix Minse sont terminés, les graviers ne seront pas balayés. Une information a été publiée sur le site de la commune et sur Facebook pour en informer les habitants.

### EGLISE

Les boiseries ont été démontées pour réparation, des travaux sont prévus sur les murs ainsi que des travaux d'électricité.

### NÉGRON

Les travaux d'aménagement effectués par le syndicat du Négron ont débuté.

### SENAT

Une visite est prévue en 2025 (avril ou mai).

### OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

L'opération prévue le 21 septembre est reportée à l'année prochaine.

### PROCHAINES RÉUNIONS

Commission cantine : 2 décembre à 18h00

Conseil municipal : 24 octobre à 19h15

Levée de séance : 21h36

A Sammarçolles, le 24 octobre 2024

Le maire,  
Mme BERTON Lysiane,



*Yvonne Lise le 31/10/2024*

La secrétaire de séance,  
Mme CASSEGRAIN Brigitte